

La SUPERVISION

Claude NASLIN – ACCFrance – 6 Mars 08

1 - HISTORIQUE ET ESSAI D'UNE DEFINITION :

C'est dans le champ de la psychanalyse, avec Freud, en 1919-1925, qu'apparaît le terme de « contrôle », le contrôle étant l'analyse de la qualité du transfert, du contre-transfert, de la manière de diriger la psychanalyse. Dans les années 50, le terme 'supervision' arrive des USA. Il est surtout utilisé dans le champ social.

En formation, la supervision est sur un savoir savant et donc, la supervision fait partie du dispositif pédagogique. Cette obligation de supervision pour la pratique de la psychothérapie se retrouve dans tous les syndicats.

Le superviseur est du côté de la transmission et donc, il va transmettre dans son propre champ d'expertise. Le Dr Nasio (psychiatre, psychanalyste d'enfants) dit que la supervision est un exercice, une expérience. Le superviseur partage son enthousiasme et sa fierté pour l'exercice de son métier, de son appartenance. C'est ce qui crée le désir. Il témoigne de sa disponibilité pour ses patients, de l'image qu'il en a, de son humilité face au savoir et à ses maîtres (ce qui barre de la toute puissance), de sa rigueur de pensée et de son inventivité. Lorsqu'il est dans un courant qui utilise l'inconscient, il atteste de son inconscient comme outil de travail. Dans la supervision, cet outil de travail devient ce qui est supervisé. Le superviseur a aussi une certaine stabilité personnelle.

2 - DIFFERENCE AVEC L'INTERVISION, LE COACHING, LA COVISION, LES GROUPES DE PAIRS :

A – L'intervision :

Comme la réunion de synthèse, la réunion d'intervision est centrée sur l'échange des points de vue entre des intervenants de champs d'intervention divers. Elle permet une **prise en charge plus cohérente** en agissant sur les complémentarités de chacun ainsi qu'une prise en charge mieux **ajustée aux besoins** du patient. L'intervision se distingue rapidement de la réunion de synthèse par le degré d'implication personnelle dans le problème. La question posée n'est pas : 'Que faire pour ce patient ?' mais plutôt : 'quelle est ma difficulté face à ce patient ?'.

B – Le Coaching :

En français **coaching** peut se traduire par **entraîneur**. Le **Coaching** est donc un entraînement dispensé à une personne. Le **coach** aide par l'écoute et le dialogue, dans une période donnée et dans un cadre fixé. Le coaching aide à franchir les différentes **étapes de développement** de la personne, dans la sphère **professionnelle tout en tenant compte de ce qui est difficile à gérer sur le plan personnel**. Il vise à l'accompagnement d'une personne dans la **mobilisation** de ses **ressources**. Il est la recherche et la mise en application de ses **propres solutions**.

C – La co-vision et le groupe de pairs :

Je mets ici les deux termes ensemble car ils se rejoignent sur tous les points, sauf un. Ce qui qualifie ces deux groupes :

- Ils rassemblent des écoutants, praticiens de la RA, psychothérapeutes, psychologues, psychiatres formés dans des courants divers ;
- Ils permettent de travailler sur les dossiers des patients rencontrés par chaque professionnel, dossier posant des difficultés ;
- Chaque professionnel s'exprime librement et aucun n'est en position de SSS.

Ce qui les différencie est le fait que, dans la co-vision, contrairement au groupe de pairs, il n'y a pas d'échanges d'informations en ce qui concerne les différents courants représentés, les différentes conférences, formations... La co-vision est un regard porté par les différents professionnels sur des situations amenées par les professionnels présents alors que le groupe de pairs, non seulement aborde ces différents regards, mais va encore parler des diverses théories et des informations afférentes aux différents courants.

3 – Fonctionnement de la supervision :

La supervision est utile dans la poursuite de plusieurs objectifs différents:

- se familiariser avec les exigences et les contraintes de la pratique professionnelle après une formation générale ;
- la supervision permet d'identifier les difficultés rencontrées souvent associées à la reviviscence d'un événement de la vie personnelle réactivé par celui des personnes en consultation ;
- approfondir une dimension particulière de sa pratique lorsqu'on a identifié des difficultés spécifiques;
- acquérir les techniques et les habiletés nécessaires à l'intervention auprès d'une nouvelle clientèle ou sur une nouvelle problématique. De fait, la supervision vise à l'amélioration des compétences professionnelles ;
- Grâce à une démarche de réflexion et de compréhension, les enjeux affectifs et émotionnels peuvent constituer la base d'une élaboration de stratégies appropriées et le moyen d'élaborer des solutions nouvelles.

La supervision confère une autorité de compétence et une autorité statutaire. L'autorité statutaire est liée à l'adresse et au fait d'être choisie. Au niveau de la compétence, le superviseur a les outils pour dire : ça ne va plus, ou ça à l'air de tenir la route, ou... Dans la co-vision, il n'y a pas d'autorité statutaire mais de mêmes compétences. (Groupe de pairs). Autorité horizontale. Inter-vision : la co-vision, on voit ensemble qqch et ce qui fonde, c'est ce qui est vu entre ce que je vois, ce que tu vois. Plutôt en Gestalt. Comment on ressent ce qu'il y a là, entre nous. Entre, il y a peut-être qqch à voir. Il y a une autorité horizontale et non pas de compétence.

4 - Les règles de fonctionnement :

- Il est plus commode de superviser quelqu'un dont on est proche en terme de pratique.
- La confidentialité : si le superviseur risque de reconnaître qqn, le supervisé doit changer le nom de la personne.
- Implication : question de la supervision, c'est la question de l'implication. Favoriser l'implication du supervisé et y être vigilant.
- Résistance : il y en a moins en supervision qu'en thérapie dans le cadre de la formation puisque la thérapie vise à la transformation. Dans la supervision de pratique, la personne peut prendre ce qui est dit dans l'être.
- Transparence : je ne peux superviser que ce que tu veux bien m'amener. C'est donner tous les éléments que le supervisé a pour analyser le processus. La qualité de la supervision est liée à la qualité de la transparence.
- Règle de non passage à l'acte : matériel, physique, sexuel...

5 – Les techniques :

L'ensemble du dispositif est déjà de penser à la supervision. Aider à penser la situation à amener. Qu'est-ce qu'on supervise ? Quelle est la demande ?

Le dispositif de la supervision :

- amener une situation, exemple qui concerne sa pratique, avec des éléments, les événements... Quand le supervisé à amener l'exemple :
- Qu'est-ce qu'il attend du superviseur ? Quand la demande est expliquée :
- Demander les éléments complémentaires pour répondre à la demande et renvoyer ce que l'on perçoit.
- Demander au supervisé ce qu'il comprend, ce qui empêche le phénomène d'emprise. La qualité du transfert permet de poser la démarche entre le renvoi de ce que l'on perçoit et ce que le supervisé comprend.

6 – Supervision en formation :

A – En formation :

Dans un dispositif de formation initiale, on est dans le cadre d'une formation théorique avec des expériences pratiques. C'est donc l'apprentissage de la théorie sur une élaboration pratique. Favoriser une intégration théorique et être capable de faire des liens théoriques.

B – Dans la formation permanente :

En formation permanente, la supervision protège le professionnel dans l'exercice de sa profession. Cela fait partie de l'hygiène personnelle du psychothérapeute (Ferenzi). Le superviseur a à être garant du comment le professionnel fonctionne : reste-t-il dans la liberté et le choix de son fonctionnement ? Veiller au désir du psychothérapeute. La finalité de la supervision est d'accroître l'efficacité du psychothérapeute en favorisant sa compétence, ses qualités humaines et empathique.

CODE DE DEONTOLOGIE

L'ARS a pour base le "*code de déontologie de l'association suisse des professionnels de l'action sociale*" (Avenirsocial, 2005).

<http://www.avenirsocial.ch>

Concernant plus spécifiquement les supervisions, nous y ajoutons les précisions suivantes :

- Le superviseur présente de manière transparente sa manière de fonctionner et les références sur lesquelles il s'appuie dans son rôle de superviseur. Lorsque cela a une incidence pour les personnes ou les institutions concernées, il doit pouvoir nommer son parcours personnel et professionnel, faire part de ses relations institutionnelles et personnelles ou de son appartenance à des associations professionnelles.
- Le superviseur s'impose dans son travail une authenticité aussi grande que possible et cherche une cohérence entre les valeurs professionnelles qu'il défend et sa propre vie. Il lui appartient, dans ce but, de mener une réflexion permanente sur son rapport à lui-même, ainsi que de mettre en question de façon continue son activité de superviseur au sein d'un groupe de contrôle ou de référence.
- Le superviseur adopte un comportement loyal envers ses collègues superviseurs.
- Le superviseur développe autant que possible des synergies et les échanges d'idée dans le but d'améliorer les prestations et les collaborations.
- Le superviseur s'engage à observer le secret de fonction. Il peut attester d'un processus de supervision, authentifiant que le supervisé a parcouru une démarche de réflexion professionnelle.

Ces textes sont entrés en vigueur après leur approbation par l'Assemblée Générale de l'ARS du 25 novembre 2002
Le Comité de l'ARS / janvier 2003